



LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS POUR REDONNER SA PLACE À LA NATURE





L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS,

en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité. Malgré les progrès de la planification urbaine, la consommation des espaces naturels reste trop rapide, même dans les zones où la population n'augmente pas, avec pour cause la construction de maisons individuelles et de zones commerciales en périphérie et la construction d'infrastructures de transport ou logistiques. Pour stopper l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité, il faut inverser la tendance, et repenser l'aménagement du territoire.

Le plan biodiversité se fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette, c'est-à-dire de faire en sorte que chaque fois qu'une surface est artificialisée, la même superficie est rendue à la nature ailleurs. Cela est nécessaire pour permettre notamment la construction de logements dans les zones en forte croissance démographique.

- › **Nous publierons tous les ans** un état des lieux de la consommation d'espaces.
- › **Nous soutiendrons l'inscription dans la loi** de l'obligation pour les collectivités de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la densification et nous donnerons les moyens aux préfets de suspendre les autorisations commerciales à l'extérieur des centres-villes à redynamiser.
- › **Nous donnerons instruction aux préfets** de vérifier systématiquement l'application des mesures de lutte contre l'étalement urbain et de rendre régulièrement compte de leurs actions en ce domaine.
- › **Nous définirons, en concertation avec les parties prenantes, l'horizon temporel à retenir** pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » et la trajectoire pour y parvenir progressivement. Les collectivités, à l'occasion du renouvellement de leurs documents d'urbanisme, devront se fixer un objectif de maîtrise ou de réduction de l'artificialisation des sols compatibles avec la trajectoire définie au niveau national, tout en tenant compte des spécificités locales.

66 000 ha
de milieux naturels
et terrains agricoles
artificialisés chaque année
entre 2006 et 2015.

Cela équivaut
à un département
comme la Loire-Atlantique
tous les 10 ans.

Entre 1990 et 2012,
près de 37 000 ha
de milieux naturels perdus
dans les secteurs de nature
remarquables

- › **Nous soutiendrons, d'ici 2020, 10 projets innovants** ou démonstrateurs en matière de désartificialisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés.
- › **Nous obligerons toute construction de nouveau parking** à être perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol dans le but de lutter contre les inondations

MUTTERSCHOLTZ

Muttersholtz mène depuis de nombreuses années une politique publique forte en matière d'environnement et de biodiversité : éducation à la nature, maîtrise foncière et restauration de la trame verte et bleue sur son territoire rural, y compris par le

maintien ou l'accueil d'activités économiques liées à la nature et au paysage (vergers et pressoir, génie écologique...) et écoconstruction (illustrée par sa Maison de la nature). Un travail a été réalisé pour identifier les logements vacants et réhabiliter le vieux

bâti afin d'éviter l'étalement urbain. La commune a été reconnue « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2017 » dans le cadre de l'opération « Capitale française de la biodiversité ».